

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 21 Mai 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

M. Papineau et le Clergé Canadien.

On se rappelle que M. Papineau a déclaré en pleine chambre et en face du pays qu'il se réservait, à lui, le droit indépendant de ne rendre compte de ses actes à aucune autorité sur la terre, et cela, en matières religieuses, puisqu'il faisait cette déclaration, en parlant des doctrines immorales, suivant lui, du clergé français sous Louis XIV. et de son imitateur en Canada. Tout le monde peut juger de l'orthodoxie de ce principe démocratique au suprême degré. Ainsi on ne sera pas surpris d'apprendre que vendredi, en chambre, en parlant sur le bill de l'Université, il s'est emporté en déclarations haineuses contre le clergé catholique du Canada, avec une malice qui leur a valu les applaudissements de la part de nos ennemis. Nos adversaires religieux eux-mêmes auraient été plus circonspects que lui en s'attaquant à un corps aussi respectable que notre clergé : et nous sommes convaincus que M. Papineau lui-même ne voudrait pas, ou n'oserait attaquer avec la même violence, un clergé dissident quelconque, du moins il n'a pas trouvé de griefs contre eux ou il ne les a pas présentés ; il n'a parlé que contre les prêtres catholiques. Il faut donc qu'il ait été porté dans cet écart par quelque haine secrète contre ce clergé ou tout simplement par sa manie de parler contre tout ce qu'il connaît un peu.

Il représente donc le clergé catholique comme vendu au ministère, comme agissant par motif de corruption en faveur du gouvernement du jour, comme négligeant ses devoirs religieux pour s'immiscer dans la politique ou il semble lui-refuser le droit de se montrer, etc., puis, comme le *Morning Courier* de ces jours derniers, il accuse le ministère d'être supporté par un tel corps ! En vérité, c'est un crime impardonnable ! C'est si surprenant de voir que le clergé catholique soit en faveur de la paix, de l'ordre, des lois, de la subordination et d'un gouvernement constitutionnel et ami du progrès qu'il faut un motif de corruption pour l'y engager ! Est-ce que M. Papineau croirait aujourd'hui que le clergé n'est nul que par l'inspiration des ministres, qu'il manque de lumière pour se guider lui-même ? D'ailleurs les prêtres ne sont-ils pas d'accord avec tout le pays qui s'est levé spontanément pour offrir à lord Elgin et à son administration son appui moral et la force de ses bras pour le maintenir dans sa position, s'il en était besoin.

Pourquoi M. Papineau n'a-t-il pas attaqué les clergés séparés de la manière qu'il a attaqué le clergé catholique ? L'explication est assez difficile à trouver, si ce n'est dans la forme des habits. Les ministres dissidents ont peut-être des costumes plus politiques ! Toujours est-il que M. Papineau ne leur a pas nié le droit de s'immiscer dans les affaires politiques, de faire connaître leurs opinions, comme il le reproche au clergé catholique. Est-ce que le *Pilot* n'est pas encore habilement rédigé depuis qu'il est sous la direction d'un ministre ? Il convient fort peu à M. Papineau de faire retomber toute la haine qu'il a vouée au ministère sur le clergé catholique et de lui prodiguer ses invectives. Il était surtout très-maladroit de sa part de le faire au sujet du bill de l'Université qui n'est pas fait à coup sûr pour flatter les opinions de ce clergé. Ce projet ne sera accepté par lui que comme un pis-aller.

Cette nouvelle tirade de M. Papineau est donc une absurdité depuis le premier mot jusqu'au dernier. C'est une opposition extravagante et factieuse au dernier point. C'est pour plaire à ses amis toriés. Lui qui n'a jamais cédé une opinion, il se pèche aujourd'hui la condescendance aux désirs de dix toriés qui demandent à différer encore la solution de la question du "King's Collège !" Comme si les toriés avaient acquis un droit à la condescendance ministérielle par les horribles scènes qu'ils ont fait jouer dans Montréal ! Il trouve, d'accord avec sir Allan, Gagy, W. Boulton et Cie, que c'est un abus de la majorité que de refuser d'obtempérer d'après la volonté de dix toriés ! Lui qui reproche de la faiblesse au ministère voudrait-il bien nous dire si dix toriés méritaient bien cette faveur, si cette condescendance n'aurait pas été une insigne faiblesse ? on aurait dit que la voix bruyante de sir Allan

McNab les avait effrayés. Aussi le *Herald* du lendemain a bien su faire ses compliments à M. Papineau. Et M. Papineau lui-même agissait probablement par motif de reconnaissance envers les toriés, la *Gazette* lui ayant prodigué des louanges sur l'indépendance et la conduite de sa conduite peu de temps avant les incendies et les dégâts. Vous savez lecteurs, quelle espèce d'homme il faut être pour avoir les sympathies de l'écrivain de la *Gazette*. Cette *Gazette* qui est la cause de tous les troubles par ses appels chaleureux et séditeux aux gens de sa trempe dont les Anglo-Saxons respectables rougissent, s'était imaginé qu'en flattant M. Papineau les Canadiens allaient se diviser ou s'attacher à lui pour aider sir Allan, Gagy, et autres à renverser le ministère. M. Papineau était par là le complice des perturbateurs ; et en faisant en chambre, depuis les émeutes, avec les toriés les plus enragés un concert d'injures envenimées contre le ministère et le gouverneur, il prouve assez clairement qu'il n'a pas horreur des forfaits. Ça rempli d'ailleurs très bien ses vœux, il a déclaré hautement qu'il ne désirait pas "voir le crédit de la province rétabli, bon, dans un état prospère", et la destruction le vandalisme des toriés ne peut que le détruire.

Le passage suivant de la *Gazette* de samedi découvre bien le pacte que M. Papineau vient de faire avec le parti que cette feuille prétend soutenir : elle s'accorde bien avec lui au sujet des prêtres catholiques, toutefois elle elle est plus réservée, plus respectueuse que lui sur ce chapitre.

"Les prêtres, dit-elle, font tout ce qu'ils peuvent pour le ministère, mais nous n'y croyons pas que l'influence de Papineau soit morte devant eux ; elle est encore puissante sur les habitants. M. Papineau prendra la place de M. Lafontaine dans l'esprit de ses compatriotes, aux prochaines élections." — Il est bon de remarquer que M. Papineau regardait comme des injures les compliments de ces journaux, il n'y a que quelques mois. Au reste, les colonnes de ce journal ne contiennent rien autre chose que des mensonges depuis longtemps. Nous sommes étonné que la presse anglaise se laisse déshonorer de la pareille façon. On devrait envoyer l'écrivain de la *Gazette* rédiger quelque papier dans le domaine de M. Gagy à Beauport !

Pour terminer cet article nous citerons quelques extraits du discours de M. Papineau, au Marché-Bonsecours, en présence du clergé au sujet de la colonisation des townships. Il ne faudra rien de plus pour ouvrir les yeux aux plus obstinés défenseurs de cet homme. Il y a la contradiction la plus palpable de son discours contre le clergé. Voici ce qu'il pensait alors, ou du moins ce qu'il disait en sa présence peut-être par hypocrisie, mais il le disait toujours :—

Notre patriotique clergé, dont je vois les premiers dignitaires ici présents, vous prête à l'unanimité son influence et son appui, c'est un gage inflexible de succès. J'y vois son chef, notre digne évêque si justement aimé et vénéré par tout son peuple et par tous les vertueux pasteurs, qui, à son exemple et sous sa direction, instruisent et édifient le peuple. J'y vois le supérieur de cette maison de St. Sulpice, sous les auspices de laquelle cette ville a été fondée, cette ville a été défrichée, au prix du sang de ses prêtres, coulant à flots, mêlé à celui de ses premiers colons, nos vénérables ancêtres.

Après que le mieux dirigé de tous nos collègues, celui qui nous était le plus cher par l'importance et l'éclat des services rendus, par le grand nombre d'illustrations canadiennes qu'il avait formées, le collège des Jésuites, nous eût été dérobé.

(Minerve.)

PARLEMENT PROVINCIAL.
ASSEMBLEE LEGISLATIVE
AFFAIRES DE ROUTINES.
 Mercredi, 16 mai 1849
 Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois, et passés :—
 Bill pour incorporer le Barreau du Bas-Canada, (sur division).
 Bill pour amender l'acte relatif aux mat-

tres et serviteurs dans les campagnes dans le Bas-Canada.

L'Hon. M. Price présente—Réponse à une adresse du 18 avril dernier, pour copie de la correspondance au sujet de la nomination de Ogle R. Gowan, écuyer, à la charge de surintendant des taux de péages à l'Ouest de Lachine et de sa destitution :—pour être imprimée.

Sir Allan N. MacNab présente le rapport final du comité permanent nommé pour assister M. l'Orateur dans l'administration et la direction de la bibliothèque :—pour être imprimé.

Sur motion de l'Hon. M. Baldwin, il est résolu que demain étant la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, la chambre lorsqu'elle s'ajournera ce jour, s'ajourne à vendredi prochain ; et que les ordres du jour pour demain soient remis à vendredi prochain.

M. Blake propose que la chambre se forme maintenant en comité pour considérer s'il est expédient de faire une allocation à même le fonds du revenu consolidé de la province, et la réserve de certains honoraires d'office que la loi autorise ou autorisera de prôler à cette fin, par différents officiers des cours supérieures en loi ou en équité dans le Haut-Canada pour le salaire des juges et officiers additionnels de ces cours que le système amendé de judicature pour cette partie de la province pourra exiger.

L'Hon. M. Baldwin informe la chambre que son excellence ayant été informé du sujet de la question, en recommande la considération à la chambre.

La chambre se forme alors en le dit comité et passe une résolution qui sera rapportée vendredi prochain.

L'Hon. M. LaFayette introduit un bill pour établir des dispositions relatives à la continuation et à la clôture des procédures commencées en cour de banqueroutes et maintenant pendantes, dans le Bas-Canada :—seconde lecture, vendredi prochain.

M. Drummond introduit un bill pour amender la loi relative aux writs de prérogative et pour d'autres fins y mentionnées :—seconde lecture, vendredi prochain.

Sur motion de M. LaFontaine, la chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient de pourvoir aux moyens de construire certaines cours de justice et prisons dans le Bas-Canada et passe divers résolutions qui seront rapportées vendredi prochain.

Sur motion de M. Richards, le bill grossoyé du conseil, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'établissement de compagnie à fonds social pour l'exploitation des manufactures, des mines et pour des fins mécaniques et chimiques," est lu pour la première fois :—seconde lecture, lundi prochain.

Le bill pour incorporer une compagnie pour construire un canal pour relier les eaux du lac Champlain et du St. Laurent, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité composé de Messieurs Holmes, Merritt, Robinson, Beaubien, Egan et Méthot ; et la règle exigeant un avis d'une semaine de la part du comité est suspendue.

M. W. H. Scott rapporte les amendements faits en comité hier au bill pour amender la loi des écoles dans le Bas-Canada, lesquels sont adoptés et ordre est donné de grossoyer le bill.

M. Lyon rapporte les amendements faits en comité hier au bill de la Maison de la Trinité de Québec, et les amendements, depuis le 1er jusqu'au 10e, ayant été lus une seconde fois, sont adoptés à l'unanimité.

Le 11e amendement, qui fixe le salaire du trésorier du bureau à £350, étant lu une seconde fois ;

M. Christie propose en amendement, de retrancher "£350" et d'insérer "£300"

Pour :—Messieurs Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Christie, DeWitt, Galt Macdonald de Kingston, Robinson, Seymour, Sherwood de Toronto, et Taché.—10 Contre :—Messieurs Armstrong, Baldwin, Blake, Duchesnay, Egan, Fortier, Fournier, Holmes, Jobin, LaFontaine, Laurin, Lemieux, Méthot, Morrison, Papineau, et Polette.—16.

Le 11e amendement est alors adopté.

Le 12e amendement, qui fixe le salaire du greffier du bureau à £300, étant lu une seconde fois ;

M. Christie propose en amendement de retrancher "£300" et d'insérer "£250" —rejeté sur division.

Le 12e amendement est alors adopté.

Les amendements subséquents étant lus une seconde fois, sont adoptés à l'unanimité ; et ordre est donné de grossoyer le bill.

M. Cryder rapporte les amendements faits en comité hier, au bill de santé de Québec, lesquels sont adoptés, et ordre est donné de grossoyer le bill.

Un message est reçu du conseil législatif adoptant les deux bills suivants sans amendements, savoir :

Bill pour incorporer l'association appelée la Congrégation des hommes de la paroisse de St. Roch de Québec.

Bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour mieux faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture dans les seigneuries et fiefs dans le Bas-Canada en celle de franc-alleu roturier."

Et le bill pour amender les lois relatives aux lettres de change et billets promissoires à l'intérieur et aux protés qui s'y rapportent et aux lettres de change à l'étranger en certains cas, avec plusieurs amendements.

Et aussi les deux bills suivants pour lesquels il demande le concours de cette chambre, savoir :

Bill pour pourvoir à l'insertion de certaines annonces officielles et légales dans le Canada Gazette seulement.

Bill pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains dans chaque diocèse dans le Bas-Canada.

La chambre se forme en comité sur le bill de l'administration de la justice dans la cour de chancellerie dans la ci-devant province du Haut-Canada, et après avoir siégé quelques temps, le comité se lève, rapporte progrès et obtient la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

La chambre se forme en comité sur le bill de l'administration de justice, par l'établissement d'une cour supérieure de droit commun et aussi une cour d'erreur et en appel dans le Haut-Canada et pour d'autres fins, et après avoir siégé pendant quelque temps, le comité se lève, rapporte progrès et obtient la permission de siéger encore vendredi prochain.

Le bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada, est considéré en comité et ordre est donné de le grossoyer.

Les autres ordres du jour sont remis à vendredi prochain.

Et la chambre s'ajourne.

ASSEMBLÉE

DU COMTE DE L'ISLET

L'Islet, 7 Mai 1849.

Président.—CHS. FORTIN Ecr. Maire du Comté.

Vice Président.—REV. F. X. DELAGE, Curé de l'Islet.

Secrétaire.—P. C. FOURNIER, Capt. de Milice.

Le Lieut. Col. S. Fraser propose secondé par le Major J. Oliva de St. Thomas et il est :

Résolu.—Que c'est avec un sentiment de profonde indignation que les habitants du Comté de l'Islet ont appris les scènes révoltantes qui viennent d'avoir lieu à Montréal de la part d'une populace en démenée mue par un sentiment injustifiable d'illégalité envers le Représentant de sa Majesté et son Gouvernement, dans une circonstance où ce haut personnage venait d'accomplir les devoirs que le Gouvernement responsable lui imposait.

Le Lieut. Col. Gamache du Cap St. Ignace propose secondé par Mr. J. Smith de St. Thomas et il est :

Résolu.—Qu'ils ont été au comble de la douleur en apprenant la perte de la Maison du Parlement et de la Bibliothèque de la Province.

Le Major Morin de St. Roch propose secondé par le Capt. Mag, Tétu de St. Thomas et il est :

Résolu.—Qu'ils ont l'espoir que les actes inqualifiables des émeutiers de Montréal qui se sont prévus jusqu'ici du titre de loyaux sujets pour accabler de leur mépris et traiter en rebelles les Canadiens-Français, auront l'effet de faire comprendre au Gouvernement de la Métropole ce que ceux-ci ont eu à souffrir, tant que leurs ennemis ont eu en main le pouvoir et qu'aucun obstacle ne s'opposait à l'assouvissement de leur haine.

Le Lieut. Col. Blais de St. Pierre propose secondé par J. D. Lépine, J. P. Ecr. de St. Thomas et il est :

Résolu.—Que c'est avec bonheur que les habitants du Comté de l'Islet saisissent cette occasion pour déposer aux pieds de leur Souveraine l'assurance de leur inviolable fidélité, et qu'ils sont prêts, avec la totalité de leurs compatriotes, de faire la preuve de leur attachement à la Couronne d'Angleterre en répondant avec enthousiasme à l'appel qui pourra leur être fait et en réduisant au néant, comme en 1812, les injustes prétentions de ses ennemis, quels qu'ils soient.

Le Lieut. Col. O. E. Casgrain, de l'Islet propose secondé par Ls. Dupuis, Conseiller, et il est :

Résolu.—Que vu l'urgence des circonstances qui ne permet pas de faire signer une adresse par la masse des citoyens du Comté, population de plus de tous animés des mêmes sentiments, il soit nommé un Comité de quarante sept membres autorisés à rédiger et signer pour et au nom du Comté une humble adresse à son Excellence basée sur les résolutions précédentes, et que le dit Comité soit composé de :

Pour la Paroisse de St. Roch.

MM. A. Morin, Major de milice, F. X. Soulard, Capt ; J. Bte. Dupuis, J. P. Jos. Miville, Conseiller, Dupont, Notaire, Dr. Tremblay, Louis Chiniquy, J. P. Firmin Peltier, Damas Marié, Edouard Fortin.

Pour la Paroisse du Cap. St. Ignace.

MM. Ls. O. Gamache, Lieut. Col. Louis Fortin, Conseiller, A. Larue, J. P. F. Lsue, M. D. N. Nadeau, Adj. P. Larue, N. P. Eusébe Sylvestre, Fabien Guimond, Léandre Méthode, Marchand.

St. Pierre de la Rivière du Sud.

MM. Lieut. Col. Louis Blais, Godfrey Blais, Capt. X. Morin, Conseiller.

St. Jean Port Joly.

MM. S. Fraser, Lieut. Col. O. N. Peltier, N. P. Th. Michaud, N. P. Duval, N. P. Pierre Dumas, J. P. Carrier, Lieut. Raph. Fournier, Commissaire.

L'Islet.

MM. O. E. Casgrain, Lieut. Col. Ed. V. Martin, J. P. Charles Fortin, Maire, Jos. Fafard, J. P. G. A. Verreau, Major de milice, P. C. Fournier, Capt. B. Pouliot, J. P. P. Fortin, Capt. Ant. Bélanger, Conseiller.

Isle aux Grues.

M. Firmin Jacques.

St. Thomas.

MM. James Oliva, Major, O. Beaulieu, D. Louis Dupuis, Conseiller, F. X. Gendreau, N. P. Jos. Nicol, Capt. Magloire Tétu, Adj. G. Sylvain, Marchand, J. Smith.

F. X. Morin J. P. de St. Pierre propose secondé par Louis Fortin J. P. du Cap. St. Ignace, et il est résolu.

Que c'est le vœu de l'Assemblée que les membres du Clergé des paroisses de ce Comté soient priés de se joindre au dit Comité pour signer la dite adresse.

V. Martin, J. P. de l'Islet propose secondé par F. M. Soulard, Capt. de St. Roch et il est.

Résolu.—Que Chs. F. Fournier Ecr. M. P. P. pour le Comté recevra Copie des présentes résolutions et qu'il soit prié de présenter à son Excellence l'adresse ci jointe au nom de ses constituants.

J. Bte. Dupuis, J. P. de St. Roch propose secondé par N. Nadeau, Adj. du Capt. St. Ignace et il est.

Résolu.—Que Mr. le Président laisse le fauteuil que le Lieut. Col. S. Fraser prenne sa place.

B. Pouliot, J. P. de l'Islet propose secondé par M. Mx. Paquet et il est.

Résolu.—Que des remerciements sont dus à MM. les Président, Vice Président et Secrétaire, pour leurs services en cette occasion.

(Signé) CHS. FORTIN, Président.
 F. X. DELAGE PTE, Vice-Président.
 P. C. FOURNIER, Secrétaire.
 (Pour vraie Copie)
 P. C. FOURNIER, Secrétaire.

PROVINCE DU CANADA DISTRICT DE QUÉBEC.

COMTE DE L'ISLET. A SON EXCELLENCE LORD ELGIN ET KINGARDINE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DU CANADA etc. etc.

Nous les soussignés, habitants du Comté de l'Islet autorisés en vertu d'une résolution passée à une assemblée générale du Comté, demandons humblement à présenter à votre Excellence l'expression de la profonde douleur que nous avons ressentie en apprenant les scènes révoltantes qui ont eu lieu dernièrement à Montréal, et les actes de violence commis par une populace en démence contre la personne de votre Excellence dans l'exécution d'un devoir qui vous est imposé par la constitution qui gouverne cette province.

Nous déploions également la perte de l'édifice ou se tenaient les séances du Parlement surtout celle des archives de la législature et de la bibliothèque de la Province.

Nous désirons exprimer l'espoir que les actes inqualifiables des émeutiers de Montréal qui se sont prévalus jusqu'ici du titre de loyaux sujets pour accabler de leur mépris et traiter en rebelles les Canadiens-français, auront l'effet de faire comprendre au gouvernement d'Angleterre que ceux-ci ont eu à souffrir, tant que leurs ennemis ont eu en main le pouvoir et qu'aucun obstacle ne s'opposait à l'assouvissement de leur haine.

Nous nous estimons heureux de pouvoir saisir une occasion solennelle de déposer aux pieds de votre Souverain une nouvelle assurance de notre inviolable fidélité et de déclarer en même temps que nous sommes prêts, avec la totalité de nos compatriotes, de faire preuve de notre attachement à la Couronne Britannique, en répondant avec enthousiasme à l'appel qui pourra nous être fait, et en nullifiant par nos efforts unanimes, comme en 1812, les injustes prétentions de nos ennemis communs, quels qu'ils soient.

L'Islet, mai 1849.

Blé, aucune transaction, prix offert 4s-9d. Orge et avoine, aucune vente. Pois du Bas-Canada, petite quantité offerte à 2s-9d. Aucune demande pour les denrées. Lard, mess \$13; Prime mess, \$8, Prime, \$5; par quart. Beurre, une petite quantité de bonne qualité pour exportation a été vendue à 15 sous par lb. Fret; Fleur pour Liverpool, 3s. par quart.

Le feu s'est déclaré hier la nuit vers 11 heures, dans quelques uns des abris (sheds) près de la rue St. Antoine. La Police est arrivée sur les lieux et a été classée par la foule; il n'y a pas eu de troubles sérieux.

Chambre d'Assemblée, 18 mai.—Les Bills suivants ont été passés, savoir:—Bill pour imposer des droits sur les spiritueux distillés, pour abolir les oppositions aux mariages, et pour amender l'acte des Municipalités du Bas-Canada. M. Holmes a fait rapport sur le Bill de la compagnie du Canal du Lac Champlain et du St. Laurent.

M. Blacke introduit un bill pour faire disparaître certains vices dans l'administration de la justice criminelle qui est lu deux fois.

Diverses résolutions, au sujet de la bâtisse des cours et prisons rapportées, avec un bill fondé sur icelles, lequel est lu deux fois.

La Chambre se forme en comité sur les subsides. M. Christie propose une série de résolutions, dont la considération est remise. Le comité se lève et fait rapport de progrès.

NEW-YORK, 19 Mai.—Potasse en bonne demande, à \$5,56 et \$5,62 et demie. Potasse, languissante à \$5,50 \$5,56 Fleur, demande considérable de la fine, pour exportation. Ventes de 50,000 à \$4,12 et demie pour fine, \$4,35, à \$4,51, pour celle de Troy et commun state; pour bonne qualité de l'Ouest et Genessee, \$5,25, à \$5,62.

Montréal, 19 Mai.—Chambre d'Assemblée. M. Sherwood de Toronto fait motion qu'une adresse doit être votée à son Excellence sur la convenance de tenir le parlement alternativement à Québec et à Toronto. Après quelque discussion, ces résolutions ont été adoptées par 34 contre 29.

Conseil Législatif.—Les Bills du Collège de Bytown, et pour incorporer les Archevêque et Evêque Catholiques du Bas-Canada, sont lus une 3e fois et passés.

Nous lisons ce qui suit dans la correspondance du Canadien, datée de Montréal, 17 mai 1849:—

“ Le taux des péages au Pont Dorchester sera d'un tiers en sus des autres barrières; et les habitants qui paient à présent huit sous pour le Pont et six sous pour la barrière, et qui pourraient être sujets à payer seize sous pour le Pont, si MM. Smith et Anderson n'avaient pas abaissé eux-mêmes leur tarif, n'auront à payer en tout que neuf sous pour le Pont et la barrière réunis, sans compter que ceux de Charlebourg auront l'avantage d'un chemin macadamisé qu'ils n'ont point à présent.

Les chemins et parties de chemins des environs devront être mis sous le contrôle des syndics et macadamisés dans l'ordre suivant: 1° le chemin de Québec à l'église de Charlebourg; 2° celui de la côte de Beauport à partir du pont sur la rivière Montmorency, la distance d'une lieue dans la paroisse de l'Ange-Gardien; 3° celui de l'église de Charlebourg à l'église de Lorrette, et de là en prenant la route de l'église pour rejoindre la route de l'Ornière; 4° le chemin de l'Ornière jusqu'au point d'intersection des chemins des rives sud et nord de la Rivière St. Charles; 5° le chemin de Ste. Foy depuis celui de la Suède au Cap-rouge; 6° la route appelée la Route de l'Eglise, depuis l'église de Ste. Foy au chemin St. Louis; 7° le chemin des Foulons (Cove-road), depuis Pendroit où il se termine maintenant, la distance d'un mille et demi; 8° le chemin de Charlebourg, depuis l'église de Charlebourg jusqu'au village de St. Pierre; 9° le chemin de St. Augustin, depuis la terre de M. Hough, la distance d'une demi-lieue.”

Nous prions MM. Christie, Chabot, Lemieux, Duchesnay, Taché et Cauchon, de vouloir agréer, de nouveau nos meilleures remerciements pour leur aimable attention et leur exactitude à nous envoyer copies des documents parlementaires.

On a célébré hier à la cathédrale le 59ème anniversaire du sacre de monseigneur l'archevêque de Québec. La messe a été chantée par Mgr. de Sidime et après la messe, Mgr. Signay a entonné le Te Deum d'une voix émue.

CORRESPONDANCE.

(Pour l'Ami de la Religion et de la Patrie.)

M. L'ÉDITEUR,

Dimanche dernier a eu lieu à Beauport, une cérémonie qui restera longtemps gravée dans le cœur des bons habitants de cette paroisse: C'est l'INAUGURATION DE LA STATUE DE LA STE. VIERGE. Monseigneur de Sidime dans le desir qu'il a de voir propager le culte de la Ste. Vierge, a bien voulu accéder au désir de notre digne Curé en venant faire lui-même la bénédiction so'n'elle de la Statue.

La procession se mit en marche pour la Chapelle à deux heures et demie; le temps étoit magnifique, les chemins ornés de fraîche verdure et l'on voyait flotter les pavillons à peu de distance les uns des autres. Monseigneur ayant béni la Statue à la Chapelle, la procession se remit en marche comme suit:—A la suite de la croix, marchaient sur deux rangs, les petites filles en blanc, suivies de douze bannières portées par des demoiselles vêtues de blanc; aux quelles deux jeunes filles portaient les rubans; puis venait les femmes marchant sur deux lignes. Ensuite le Clergé dont quatorze prêtres venus pour assister Sa Grandeur et prendre part à la joie des bons habitants de Beauport. Après, venait la Statue portée par quatre Messieurs du Clergé, et quatre petits garçons habillés en anges étaient chaque côté ainsi que huit petites filles avec des corbeilles remplies de fleurs, qu'elles jetaient sur le passage de la Ste. Vierge. Puis venait Monseigneur, assisté des Diacre et sous Diacre, suivi du corps des Marguilliers, et d'une foule immense accourue pour être témoin du triomphe de la Mère-de-Dieu. Arrivé à l'Eglise, la Statue fut déposée au milieu du chœur; et après le chant des litanies, elle fut posée solennellement sur le tronc préparé pour elle à l'Autel de l'Archiconfrérie. Après quoi Monseigneur entonna le Te Deum, pour remercier Dieu de la grâce accordée à cette Paroisse.

Voici maintenant la description du Tronc sur lequel est placée la Statue qui est de cinq pieds environ de hauteur. A ses pieds est tracée cette inscription: Marie secours des Chrétiens; Priez pour le Peuple, intercédez pour le Clergé. Au dessus de sa tête: Pêcheurs invoquez moi, je suis votre mère. A ces côtés, à droite: Tout à Jésus par Marie; Refuge des pêcheurs; priez pour nous, Consolatrice des Affligés priez pour nous. A gauche: Tout à Marie pour Jésus. Refugium Peccatorum, Consolatrix afflictorum, ora pro nobis. A ses pieds: ARCHICONGRÉGIE.

Le tout s'est terminé par un sermon magnifique sur la dévotion à Marie, prêché par Monseigneur, et par la bénédiction du Très St. Sacrement qu'il a voulu aussi donner lui-même. Monseigneur a laissé la Paroisse à cinq heures et demie, suivi des Messieurs qui l'avaient accompagné.

JEAN BAPTISTE.

Chronique Européenne.

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 5 MAI.

France.—Le 26 et le 26 avril l'Assemblée nationale s'est occupée de la discussion du Budget de la marine auquel il a été fait une réduction de 252,507 francs. La proposition pour réduire les estimés de la marine a été rejetée par 301 contre 293.

Le 29 on a affiché sur tous les murs de Paris une ordonnance du Préfet de Police contre les attroupements. Le soir quelques rassemblements se formèrent et se dispersèrent à l'arrivée du commissaire de police et de la force civile.

L'anniversaire de la proclamation de la République par l'Assemblée nationale a dû être célébré avec pompe, le 4 de mai. Les réactionnaires présentent pour leur candidat dans la Haute-Marne, le prince de Joinville.

Le gouvernement a éloigné de Paris, trois régiments reconnus par leurs principes républicains. Ils ont été remplacés par les troupes qui, en 1830, tirèrent sur le peuple.

Le comité de la guerre a fait son rapport du budget de ce département se montant à 356 millions dont il propose de retrancher 40 millions, et aussi une réduction de 32,773 hommes dans l'infanterie et 8000 dans la cavalerie.

Le 28 mai, Paris étoit dans une grande agitation en conséquence des rassemblements sur les boulevards de la porte St. Martin, se montant à 7 à 8000 hommes. La police aidée de quelques petits détachements de la garde nationale a réussi à dissiper ces attroupements et a fait 300 prisonniers. Le lendemain au soir, un nouveau rassemblement se formait au même lieu, mais sans faire aucune démonstration séditieuse.

Il paraît que la cause de la rupture entre le Président de la République et son cousin Napoléon Bonaparte a pour cause l'ambition de ce dernier qui, à l'aide du socialisme espère culbuter Louis Napoléon de la haute position qu'il occupe aujourd'hui.

Deux prêtres qui ont assisté à un banquet socialiste ont été interdits.

Le choléra diminue à Paris. Dupont de l'Eure âgé de 53 ans, souffrait d'une attaque de cette maladie.

Le 3 mai, une majorité de 300 a rejeté dans l'Assemblée nationale la proposition faite d'accorder une amnistie aux accusés politiques.

Une dépêche annonce que le gouvernement romain a mis l'armée française hors la loi.

Des nouvelles plus récentes disent que le Pape a refusé de faire aucune concession aux Romains avant d'avoir été rétabli dans ses états.

Paris et les départements sont en pleine fièvre électorale.

Espagne.—Le chef carliste Cabrera a été arrêté sur la frontière française et conduit au fort Lamalgue. Grabat de Girona, chef carliste de l'Andalousie, a été

arrêté et fusillé. Les carlistes paraissent avoir été battus sur tous les points.

Autriche.—Les autrichiens ont essuyé une nouvelle défaite le 21 avril, avec perte de 20 canons et 2000 prisonniers, après une bataille qui a duré deux jours. C'est victoire des Hongrois a forcé le général autrichien Welden d'abandonner Pesth et de lever le siège de Comorn.

On écrit de Vienne en date du 26 avril, que l'armée autrichienne attaquée par les Magyars près d'Ach sur la rive droite du Danube, a été obligée de se retirer et de placer son quartier général à Presbourg.

Hanovre.—La seconde Chambre du Hanovre a été dissoute par le roi le 25 avril, en conséquence de difficultés survenues entre la diète des ministres de sa Majesté relativement aux droits fondateurs.

Bavière.—Le roi de Bavière a publié un long manifeste dans lequel il explique les motifs qui l'ont engagé à refuser de reconnaître la constitution de l'empire germanique.

Saxe.—Les Chambres ont été dissoutes le 30 avril. Comme raison de ce coup d'état hardi, les ministres ont dit que les chambres n'agissaient pas conformément aux vœux du peuple. L'excitation était intense à Leipzig.

Italie & Sardaigne.—Le 24 avril, 3,000 autrichiens ont consentement du cabinet de Turin sont entrés dans la citadelle d'Alexandrie.

Naples & Sicile.—Les Palermitains se sont soumis au roi de Naples sans condition. Les chefs siciliens se sont embarqués sur le steamer Ventis qui est arrivé à Marseille le 26 avril. Le gouvernement provisoire s'est réfugié à Malte. La guerre civile est terminée et la Sicile pacifiée.

Toscane.—La populace de Livourne s'étais emparée de la citadelle et mise en possession des armes à feu; elle avait pillé le trésor, la douane, et prélevé sur les habitants riches une contribution de 100,000 livres.

Angleterre.—Chambre des Lords. Lord Stanley a présenté le 30 avril, une pétition de Liverpool signée de 47000 personnes, contre le bill de navigation. Une semblable requête a été présentée le 8 mai de la part des ducs de Northumberland, de Beaufort, de Lord Stanley, et autres nobles personnages.

GAZETTE DES MARCHANDS.

Nouvelles Commerciales.

Le commerce du Canada, a déjà senti l'effet que va lui porter les derniers troubles des tories de Montréal.

Nous voyons par nos échanges que plusieurs bâtiments expédiés de Chicago et des autres ports commerciaux de l'Ouest chargés de produits destinés pour le Canada, ont pris une route opposée et qu'ils ont été expédiés à New-York, à cause de ces troubles.—Un courrier de Ste. Catherine, sur le canal Welland, écrit ce qui suit:

“ Une raison principale qui m'engage à expédier ma première cargaison de deux mille barils de fleur à New-York, au lieu de les envoyer à Montréal, c'est que j'étais réellement effrayé d'envoyer à Montréal à cause des derniers troubles qui ont eu lieu et je m'aperçois que d'autres personnes ont, comme moi, partagé les mêmes appréhensions.”

Nous espérons néanmoins, que ces craintes se dissiperont, et que les affaires reprendront leur cours régulier.

Québec, 21 mai.

La fleur se vend 23s; Le blé a haussé, il vaut maintenant 5s-10d. par minot. L'avoine, 1s-3d. par minot; les fèves 2s-9d. 3s. patates. 3s-6d. à 4s. Beurre en tnettes 9d. et demie à 10d. par lb. Le sucre du pays, 6 sous par lb. Une vente de 1,000 quarts de fleur, a eu lieu samedi, par encan, chez MM. Gillespie & Cie, pour 18s-3d. à 20s. par quart.

MONTRÉAL, 18 mai.

Il s'est vendu au dessus de 3,000 quarts de fleur, pour 22s; et 22s-3d. pour la superfine. Le blé ne se vend pas. Un lot de blé américain étoit offert pour 4s-3d. le minot.

Les pois se vendent lentement, un petit lot récolté en Canada étoit offert vendredi dernier pour 2s-9d. par minot.

Toronto, 16 mai.

L'avoine se vend 1s. et les pois 1s-6d à 2s. Beurre en tnettes, 6d. à 7d. la lb. Patates 3s. à 3s-4d. le minot.

BUFFALO, 15 mai 9h. P. M.

Il n'a été reçu sur ce marché dans les derniers 24 heures, 25,000 quarts de fleur, 117,000 minots de blé, 45,000 minots autres grains. Les demandes sont modérées, les prix fermes. Une vente de 1,000 quarts de fleur a eu lieu pour \$3 57c. à \$4, 14c. Les demandes de grains sont assez considérables. Une vente de 10,000 minots de blé commun de Chicago a été faite pour 3s. 10d. prime Ohio 58c. à 59c.

ALBANY, 14 mai.

La vente de la fleur sur ce marché est modérée. 4,000 minots d'orge ont été vendus pour 2s. 6d. et 2s. 10d.

BALTIMORE, 14 mai.

La fleur se vend lentement sur ce marché, elle est cotée à \$4, 37c.

HALIFAX, 12 mai.

Le sucre Porto Rico, se vend 24s. à 25s. en boucauts. Le tabac se vend assez bien. Avoine 2s. farine d'avoine, 13s. Cuir à semelle 10d. la lb.

Une vente publique a eu lieu où les effets suivants ont été vendus.—Mélasse du Muscad, 1s. 2d. à 1s. 3d. Fleur superfine, d'Halifax 29s. 6d. Farine de blé d'Inde, 17s. 5d. Raisins, 7s. 3d. par boîte.—Fleur superfine du Canada 330 quarts à 28s. 70 do. à 28s. 6d. et 60 do. à 28s. 9d. Savon de Québec, 60 boîte à 21d. par lb. The congo 1s. 2d.

La vente de M. C. A. HOLZ, qui devoit avoir lieu mercredi dernier a été remise, comme on peut le voir par l'annonce, à aujourd'hui, avec un ajout d'effets importants.

Les deux encans de M. Dupont, sont importantes pour ceux qui désirent commencer des affaires.

Nous référons les marchands détailliers, aux maisons suivantes qui ont importé, par le Rory O'More, capt. McNab, de Liverpool. Ces détails sont empruntés au Morning Chronicle, que nous continuons de publier afin de mettre nos lecteurs engagés dans le commerce, au courant de tout ce qui peut les intéresser.

Michel Defoy,—feronnerie, M. Moodie,—Marchandises, coton, L. & C. Tétu,—coton, J. B. Audette,—cuir, fil; Arthur & Co.—coton, étoffes de laine, etc. Hamel & Frère,—coton, Moore, Grainger & Cie,—coton, laine, etc. Langevin, Masson & Thibodeau,—coton, lainage, etc. A. Laurie & cie,—coton, laine, feronnerie, Glover & Fry,—coton, laine, etc. C. & W. Wurtele,—feronnerie, Gillespie & Cie,—vin de Portugal, articles de marine, etc. W. & A. McLimont.—coton, laine, etc.

Marchés aux Grains.

Liverpool, 5 mai.

Table with 4 columns: Grain type, Price, and other details. Includes entries for Blé anglais, Pois anglais, Orge, Avoine, FLEUR, Farine d'avoine, Blé du Canada, etc.

Port de Québec.

ARRIVAGES.

19 mai.

Ndvire Stalacosa, Rolloans, 6 avril de Londres, à W. J. C. Benson, lest, pilote Célestin St. Pierre. Barque Rinfreshire, Pye, 4 avril de Bristol, à Gilmour & Co. lest. Brick Miami, Brown, 7 avril de Tralec. lest, pilote René Sinard. Barque Ocean, Perkins, 27 mars de Bordeaux, à Lemecurier & co. vinaigre, brandy, bouillons, &c. pilote A. Roy. Barque Royalist, Lawson, 25 mars de Sunderland, à T. Curry, charbon, pilote Ed. Lavoie.

20

Barque Lady Elgin, Irons, 9 avril de Liverpool à C. E. Levey, cargaison générale, 34 passagers, pilote Charles Brown.

HALIFAX, 5 mai.—EXPÉDIÉS.—Barque Belona, Thompson, pour Québec, 7 mai.—Golette Helena, Simms, pour Québec. 9 mai.—Brigantine Blonfield, Richard, pour Montréal.

Nouvelles Maritimes.

Le Lady Elgin, de Liverpool, avec des passagers, est arrivé à la Gross-Isle, vendredi dernier.

Le steamer Britannia, est arrivé de Kingston, vendredi avec de la fret pour H. J. Noad & Co.

Les vaisseaux Allion, capt. McArthur, et Bellona, capt. Wyllie, sont partis vendredi pour Glasgow.

Le capt. Irons du Lady Elgin, arrivé samedi soir, a parlé mardi dernier, près du Bic au vaisseau Prince George, parti depuis 41 jours de Londres. Tout étoit bien.

DÉCÈS.

A St. Roch, le 18 du courant, Dame Marie Anne Gauvreau, veuve de Sieur Charles Jobin, en son vivant tanneur. Elle laisse pour héritier sa perte, un grand nombre de parents, et aura qui la regretteront longtemps.

ANNONCES NOUVELLES.

Nouveau manuel militaire.—C. Dumesnil-Sel, vaisseau, ferblanc.—Chs. E. Levy. Charbons.—do do. Boissons, the —do do. Pianos mis d'accord.—Et. Montminy.

ENCANS.

Sucres, thé, sel, briques.—C. A. Holt Verreries, thé, vitres, peintures.—W. D. Dupont.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



“ Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.”

QUÉBEC, 21 MAI, 1849.

NOUVELLE IMPORTANTE.

On verra dans la dépêche télégraphique de Montréal, de samedi, que la chambre d'Assemblée adoptée les résolutions de M. Sherwood de Toronto fixant la tenue du Parlement alternativement à QUÉBEC et TORONTO.

Dépêches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion,

MONTRÉAL 18 mai.

Conseil législatif.—L'hon. M. DeBlaquière a retiré l'avis qu'il avait donné de l'introduction de résolutions pour considérer l'activité de demander à sa Majesté la dissolution de l'Union des Provinces.

NEW-YORK, 18 mai.

L'Evening Post, assure sur bonne autorité que le bill des lois de navigation passera dans la chambre des Lords.

Marchés.—Potasse en demande à \$5 55 Perlesse \$5 50 à \$5 26. Fleur mûlée de l'Ouest \$4 25. Blé de l'Ouest, 95c. Genessee, \$1,22 à \$1,24. Froment, mêlé, 58c. joune 61c. Lard, mess \$10 à \$10 12; Prime \$8 25 à \$8 31. Marché monétaire facile. Change, 8 à 8 1/2.

Une dépêche de Camargo dit que le Général Paredès s'est mis à la tête des sauvages du Mexique, dans le département de St. Louis Potosi, et qu'il a commencé une guerre d'extermination contre les blancs.

Autre dépêche Télégraphique.

Montréal, 19 mai 7 h. P. M.

Marchés.—Potasse prix nominal 38s-9d. Ventes considérables pendant la semaine pour exporter en Angleterre et les Etats-Unis. Fleur, 22s. à 22s-3d. vente de 3000 quarts à ce prix, mais de qualité supé-

Steamers de la malle Royale de l'Amérique Britannique Septentrionale.

Table listing ship departures from Liverpool and America with dates and destinations.

ANNONCES.

PIANOS MIS D'ACCORD. E. THIENNE MONTMAY, est prêt à mettre d'accord les pianos qu'on voudra bien lui confier...

A vendre par les soussignés. S. L. de l'avenue, en sacs et en pains, Vaiselle du Canada, Ferblanc I. C., Europe anglaise, CHS. E. LEVEY & Cie.

A VENDRE.—A FLOT. CHARBON de forge double trié, Charbon pour bateaux à vapeur, Coke de fonderie, CHS. E. LEVEY, & Cie.

Maintenant en débarquement et à vendre par les Soussignés: GENIEVRE de Kuyper, Thé Twankay, CHS. E. LEVEY & Cie.

NOUVELLE PUBLICATION.

NOUVEAU MANUEL MILITAIRE. A connaissance du fusil comme arme offensive et défensive, des révolutions militaires et de la discipline augmentée de beaucoup la force de tout corps armé...

Emplacement à vendre. UN superbe emplacement avec la charpente d'une maison, dessus construite, à vendre à des conditions très faciles.

Ed. Thivierge, Marchand-Tailleur, RUE DESFOSSÉS, Porte voisine de M. Larivière. REMERCIER ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour...

AVIS. LE SOUSSIGNÉ a commencé comme Entrepreneur et Courtier, dans la grande bâtisse formant le coin des Rues St. JACQUES et St. PIERRE, ci-devant occupée par MM. J. & J. M. FRASER...

Vente par Encan.

Par Chs. A. Holt.

AUJOURD'HUI.

Sucre, Thé, Sel, Briques, &c.

Sera vendu aux magasins du soussigné, AUJOURD'HUI le 21 du courant:

- 10 TONNES de Sucre raffiné, en pains de 10 livres. 5 do Batard, do do 5 do Jaune, do do 40 caisses Thé Young Hyson, 10 caisses de Souchong supérieur, 20 demi caisses Twankay, 10 caisses Cunpowder, 100 lb. de Muscades, 100 sacs sel fin, 50 paniers bouteilles à bière, 10 sacs de bonbons et 10 sacs de bouchons, 15 quarts goudron, 15 do de fèves, 2 quintaux chaque, de 3 à 7 pouces, 10 sacs do do do 7 à 8 do, 5 quarts petites chaînes de fer, 50 toile à bluteau, No. 1 à 6, 1 caisse de cartes à jouer, 5 tierces de moutarde en Jarres de 4 lb., 24 boîtes do do, 4 doz. chaque, 5 pipes de Vin rouge, 5 tonnes whiskey, 20 caisses de marinades de 5 doz. chaque, 5 do de Sauces, de 4 doz. chaque, 5 caisses de Cirage à souliers en boîte de ferblanc, 40 boîtes de Cigarres, 5 quarts Esprit de Thérobentine, 1 caisse d'Indigo, 10 caisses poules et leurs rouets, 10 quarts Farine de blé d'Inde, 50 quarts de Goudron, 5 quarts Vermis lasant, 50,000 des meilleures Briques anglaises, marque de Carr, 3 ancras, partie d'une chaîne de câble et un lot de vieilles ferrailles.

ANNONCES.

A VENDRE. 9 CAISSES de TAPISSERIE d'une qualité supérieure, en lots à la commodité des acheteurs. G. & H. GIBSONE. Québec, 16 mai 1849.

Livres Nouveaux.

RECUS par les Soussignés, via le Havre et New-York, consistant en Ouvrages de LITTÉRATURE, THÉOLOGIE, SCIENCES, ÉDUCATION, etc. etc. etc. J. & O. CREMAZIE, Québec, 14 mai 1849.

Grains de Semence.

200 MINOTS du plus beau BLE de la MER NOIRE, 200 minots, ORGE Supérieure, Un petit lot d'ORGE très supérieure double roulée. ADAM BURNS, Québec, 30 avril 1849.

A VENDRE.

BORGE, POIS, FARINE ENTIERE en poches et en quart, FLEUR fine et supérieure. ADAM BURN R. Québec, 30 avril 1849.



Société St. Jean-Baptiste DE QUÉBEC.

LES membres de cette société sont priés de prendre leurs cartes pour l'année 1849 aussi vite que possible. Les percepteurs de chaque section sont chargés de les distribuer et on en trouvera à leur domicile respectif. Les moyens ont été pris pour célébrer la fête annuelle du 24 juin prochain avec encore plus d'éclat que dans aucune année précédente...

H. TALBOT, Avocat, a établi son bureau au No. 63, Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.—4 mai, 1849.

Vente par Encan.

Par W. D. Dupont.

AUJOURD'HUI.

Vente de Vins de Porto, Sherry, Madère, Benecarlo, etc. etc. etc.

Sera ven lu Lundi, le 21 du courant aux magasins de M. W. HUNT & Cie, Quai de Hunt, à DEUX heures P. M.

- 25 QUARTAUX de Benecarlo, 10 Barriques } de Sherry O 50 Quartaux } 100 Octaves } de Sherry OO 15 Quartaux } 50 Octaves } do O 20 Seizièmes } do OO 6 Octaves } do O 20 Seizièmes } do OO 60 Quartaux } de Porto de Hunt, 6 Barriques } de Porto de Hunt (marqué.) 10 Quartaux } 5 Barriques } 20 Quartaux do do, (marqué) 30 Caisse Sherry 1 & 2 do, 20 Painettes } de vins de haut Fu- 50 Quarts } met 40 Quarts de sucre 20 Boîtes sucre Blanc et Brun de Candie. Bouchons, Liège, Savon à Toilette et une variété d'autres articles. W. D. DUPONT, E. & C. Québec, 18 mai 1849.

Verrerie, Thé, Vitres, Peinture, etc etc

PAR ENCAN

Seront vendus au Magasin du soussigné, Mardi prochain, 22 du courant, à DEUX heures:

- 10 EMBALLAGES Verrerie, 60 paniers Fatence bien assortie, 100 boîtes Savon, 50 caisses Thé, Twankay, Congou et Souchong, 10 barriques Genièvre de Kuyper, 20 quarts Vinaigre, 20 do Vin de Benecarlo, 10 do Raisin de Zante, 5 balles Houblon, 1 do Colle de poisson, 20 quarts Blanc de céréuse, 150 boîtes Vitres, 300 barils Peintures, 20 douzaines Pelles et Bêches, 10 quarts Peintures noire, sèche. W. D. DUPONT, E. & C. Québec, 21 mai 1849.

ANNONCES.

Nouveau Magasin de Grains.

LE soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il vient de s'établir dans la rue St. Vallier, porte voisine de la demeure de feu ci-devant FRANK-LOUIS, il aura toujours en mains un assortiment varié de farine, Son, Grains, Avoine, Orge, Pois, etc. etc, qu'il vendra à des prix des plus réduits, pour argent comptant. DAVID DRAPEAU, Québec, 14 Mai 1849.

UN JEUNE INSTITUTEUR.

CAPABLE d'enseigner le français, l'arithmétique, la géographie et même la tenue des livres demande une situation comme instituteur à la campagne. Ce monsieur a obtenu du bureau des Examinations un brevet de capacité, et fournira les certificats les plus satisfaisants. S'adresser à ce bureau. Québec, 14 Mai 1849.

M. PATRY,

Architect, demeure Rue Desfosés, vis-à-vis chez M. Thos. Larivière, St. Roch de Québec.—4 mai 1849.

Maison de Campagne

A louer immédiatement.



LE second étage d'une maison neuve, très bien finie, située sur la Petite Rivière St. Charles, près du pont de Scott, contenant cinq appartements, et formant par le moyen d'un Arche une vaste salle pour réunions, est maintenant prêt à être loué en s'adressant au propriétaire sur les lieux, Ls. PICARD, Québec, 2 mai, 1849.

Changement de Domicile.

Pierre Gingras, jr.

ENCANTEUR & COURTIER, PREND la liberté de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son magasin et sa salle d'Encan en la Rue SAULT au MATELOT No. 8, où il sera prêt à recevoir les marchandises que l'on voudra bien lui consigner. Québec, 9 mai 1849.

ECOLE DU MONT-PLAISANT,

FRANÇAISE ET ANGLAISE

tenue par J. G. SMITH,

Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Eglise.—Québec, 7 mai 1849.

A. Lafrance,

RELIEUR,

DEMEURE maintenant au No. 65, dans le haut de la maison occupée par M. C. Pagen, marchand, près de la maison TRAV, Rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 7 mai 1849.

UNE CARTE.

LE soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'arpentage, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, mesurement de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc. CHS. BAILLARGE, Québec, 11 mars 1849.

Depot de Miroirs et d'Horloges Americaines.

No. 9 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

—AVIS.—

VENTE du soir par le soussigné, de Marchandises Sèches, Hardes faites, Quincaillerie etc etc. les LUNDIS, MARDIS et MERCREDIS, de chaque semaine pendant l'été.

Conditions.—COMPTANT.

P. O'DOUD,

E. & C.

Québec, 16 mai 1849.

W. H. ASHWORTH & Co.

ETABLISSEMENT DE

Chapeaux et de Fourrures,

22, RUE LA FABRIQUE, QUEBEC.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont reçu via New-York, un grand et superbe ASSORTIMENT de CHAPEAUX, qui, pour l'élégance et la légèreté, surpassent tout ce qui a été jusqu'ici offert au public, comprenant toutes les variétés et les modes pour l'été.

Chapeaux de Gutta Percha

velouté, dont ils ont reçu quelques caisses dans le dernier goût de Paris. Leur légèreté et leur élasticité aussi bien que leur nouveauté, les rendent dignes d'attention.

—AUSSI.—

Meilleur CASTORS de Cooper et Cie, de Londres; Chapeaux moyens et communs de Castor et de Satin, qu'ils sont disposés à vendre à des prix très réduits, tel que suit:

Table with 4 columns: Item description, Price 1, Price 2, Price 3. Includes Meilleur castor, Chapeaux à patente, etc.

Constantment en main, Chapeaux à calotte haute et basse, pour le soleil, de Rowdy, Palo Alto, Pedro, Chapeaux avec dessus ciré, Glengarry, &c., &c.

CHAPEAUX D'AMAZONE,

Casquettes de drap, Navales, Militaires et de gout, &c., &c.

W. H. A. & Cie, en offrant leurs remerciements pour le soutien sans exemple donné à leur établissement, prennent la liberté d'informer qu'aucuns efforts de leur part ne seront épargnés pour mériter le même patronage.

POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 16 mai, 1849

ARTHUR & Co.,

Ont rogué par le CAMBRIA un choix élégant de

MARCHANDISES SECHES,

COMPRENANT

NOUVEAUX CHAPEAUX de PAILLE de DAMES, CHAPEAUX D'ENFANTS, Châles Français de Casimire et de Barège, une grande variété D'ETOFFES NOUVELLES POUR HABITS DE DAMES, &c., &c.

N. B.—Attendu de jour en jour par le GREAT BRITAIN, DOUGLAS, RORY O'MORE et CANADA, le reste de leurs IMPORTATIONS DU PRINTEMPS. Québec, 14 Mai, 1849.

GRANDE ATTRACTION!

Exhibition

d'une Pièce curieuse d'Horlogerie, à la Chambre d'Assemblée, Jeudi prochain,

ET LES JOURS SUIVANTS

Depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 de l'après-midi et le soir depuis 7 jusqu'à 9 heures.

Il sera exhibé une pièce curieuse d'Horlogerie, inventée par le soussigné, dont voici les dimensions.

C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, indiquent l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge suppose sur un édifice quelconque.

Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts d'heure, et préside à cette opération par des airs variés; donne le signal de l'Angelus aux heures prescrites; indique le quatrième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrasse une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi pèse 750 livres, sans inclure la pesanteur des poids qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf cloches pesant ensemble 86 livres. L'horloge opérera 40 jours sans la monter.

Le mécanisme sera visible le jour de l'exhibition ANT. ROUSSEAU.

Prix admission.—1s. 3d. Enfants, moitié prix. Les cartes seront vendues à la porte. Québec, 9 mai 1849.

MAGASIN NOUVEAU.

LE Soussigné, ci devant dans l'établissement de M. Ls. Bl deau, informe le public qu'il a ouvert un MAGASIN à son propre compte, à sa résidence actuelle, Rue LA FABRIQUE, No. 9. Il espère mériter l'encouragement public et de ses amis en particulier, par le choix et la variété de son assortiment et la modicité de ses prix. J. ROY, Québec, 11 mai 1849.

Important pour nos Abonnés

et pour la

Classe Commerciale Française.

A commencer de ce jour, l'Ami de la Religion et de la Patrie, paraîtra à 10 heures du matin. Par des arrangements contractés avec les Directeurs du Télégraphe, nous aurons à chaque numéro tous les nouvelles commerciales ou autres, transmises par cette voie.

A l'arrivée de chaque steamer anglais, nous publierons immédiatement un feuilleton extraordinaire des nouvelles transmises par le télégraphe. Le commerce dans toutes ses branches sera traité, à l'avenir, avec toute l'attention possible.

Dans un lieu d'espérance que par suite des grandes améliorations que nous apportons pour fonder un journal commercial, en langue française, chose négligée jusqu'à ce jour, — on nous fera compte des dépenses immenses qu'il nous faut faire, et que les personnes engagées dans le commerce et dans les différentes industries, profiteront de ce journal, qui a maintenant une circulation des plus étendues et des plus avantageuses.

STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire.

Québec, 30 avril, 1849.

A vendre par les Soussignés

CHARBON de SMITH double criblé, BRIQUE à Feu, Brûque Grise, Peinture blanche, Nos. 1. X. XX. XXX, Colle, Vitres, Cloux à planches.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey, Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés.

SUCRE Raffiné, Indigo, Thé, Twankay et Jeune Hyson, Vins de Porto, en bouteilles et en barriques, Bouteilles à vin et Pipas T. D., Ancres, Chaînes, Grélines, Chevilles, Harres de fer, Cuivres, Verroux, de métal jaune et de composition.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai de Levey, Québec, 4 mai, 1849.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser.

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de lire des annonces.

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité.

Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

A dater de ce jour, nous affirmerons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de £ aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer.

Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer.

Québec, 12 mars 1849.

Joseph Pettitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE.

DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteille d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent.

La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.

La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION.

DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR.

La Bronchite, Consomption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et par conséquent guérit les ulcères sur les poulmones et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

Docteur Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et j'en espérais pas regagner mes forces et ma santé.

Après avoir été soigné régulièrement par les nombres les plus distingués du bureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir désespéré presque toutes mes espérances à chercher la guérison, et ayant entendu parler dans quelques journaux de votre Salsepareille, je résolus d'en faire l'essai.

Après en avoir employé six bouteilles je trouvais qu'il m'avait considérablement soulagé et j'allai voir à votre bureau; d'après votre conseil je continuai et vous en remercie sincèrement.

Je continue à prendre la Salsepareille et depuis quatre mois j'ai pu enlever à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dieu et l'usage de votre Salsepareille continuer en bonne santé. Ce remède a dépassé les espérances de tous ceux qui connaissent ma maladie.

CHARLES QUIMBY Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847.

CYRUS BALDWIN. Juge de paix.

CRACHÈMENT DE SANG.

Lisez ce qui suit et dites que la Consomption est incurable si vous le pouvez.

Dr. Townsend.—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empiétait de plus en plus. A la fin je crachais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bientôt.

Je n'ai employé votre Salsepareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang cessé et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnaissant de ces résultats. Votre obéissant serviteur.

WM. RUSSELL, 65 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chelins.

Brooklyn, 13 septembre 1847. Dr. Townsend.—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille, âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix.

Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable; mais heureusement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissent. Elle est parfaitement rétablie et en meilleure santé que durant les 18 derniers mois.

JOSEPH TAYLOR, 244 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malade, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'estomac par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient.

Quand le médecin nous apprit que nous allions perdre nos enfants je résolus d'essayer votre Salsepareille si remède mais à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de mauvaises drogues; mais nous sommes bien reconnaissants envers ceux qui ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à s'en servir.

John Wilson, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847.

ASTHME DES ALIENES.

James Cummings Ec. Pun des artisans à l'Asile, Blackwells Island, est celui dont est question la lettre suivante:

RHUMATISME.

Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérées. Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envahissantes.

Blackwells Island, 14 Sept. 1847.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais plus d'affreuses souffrances, mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elles m'ont fait plus de mille pinces de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés.

James Cummings, AUX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames.

Elle les soulage de ces cruelles souffrances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante:—

South Brooklyn, 17 Août 1847.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, ma femme a souffert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsepareille. Elle lui a certainement sauvé la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage.

Elizabeth Abraham, INCAPABLE DE MARCHER.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.

New-York, 23 Septembre 1847.

Dr. Townsend.—Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an de diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareille et immédiatement ses forces revinrent et ses douleurs s'abandonnèrent et après en avoir pris quelques bouteilles elle guérit complètement. Comme cette guérison est singulière j'ai pensé bien faire en la publiant. Elle a fait usage de beaucoup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré aucun soulagement.

John Mullen, 87 Norfolk Str.

DISPEPSIE.

Nul remède ni remède découvert jusqu'ici ne ressemble autant aux effets du gastrique et à insuliver pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques.

Département des Banques Albany 10 mai 1845.

Dr. Townsend.—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac et de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pourrais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea il y a environ deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommandai vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été.

W. W. VAV ZANDT, Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle médicale, de la Haute-Ville.

GRAND TIRAGE AU SORT DE PROPRIETES FONCIERES, SITUÉES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

Table with 3 columns: No., Valeur de chaque lot, and Revenu annuel. Total value £6,875 and annual revenue £442.

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque.

Ceux qui désiraient acquérir des actions dans ce Tirage au sort, signèrent le programme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent.

Les tirages seront faits au moyen de Billets, dont treize seront bons, les autres nuls.

Sur chacun des bons billets sera marqué un des numéros des dits treize lots, et le porteur aura droit à la propriété dont le numéro sera sur son billet.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé de signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

G. Passio, ARTISTE Italien. Rue Comillard, Haute-Ville, Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC. APPEL AUX ARTISANS.

AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec (formé depuis quelques jours seulement) vient de ses premiers séances régulières. Quoique son Institut compte déjà plus de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la bienveillance des citoyens de cette ville.

Puis de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre les membres un échange de connaissances utiles et d'instruction mutuelle, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Le Secrétaire, J. B. A. CHARTIER, de l'Institut, 11 février, 1848.

GEORGE BIGAOUETTE, Meubleur, artiste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Littéraire, Commercial et Littéraire. Il publie aussi des annonces. Prix: \$1 par année.

On s'abonne à Québec, chez Messrs J. Martineau, au vicarariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

J. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamontagne. QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à lever, à patente, détaché, horizontal, montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus comptant à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyyés et réparés avec soin, et garantis à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Chelins et demi par année, (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé et de autres personnes qui nous procureront à l'avance quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$5) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous..... 25c. Chaque insertion subséquente..... 7c.

Pour dix lignes et au-dessous..... 35c. Chaque insertion subséquente..... 10c.

Pour chaque ligne ensuite..... 4c.

Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.